

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 septembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2017/362 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de transfert de voirie au profit de la Commune de SOUFFLENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 2 avril 2015 et sur proposition de son président :

- approuve le transfert des parcelles de terrain sises à Soufflenheim, au profit de de la voirie communale et cadastrées sous section 9 n°30/21 avec 11,91 ares ; n°33/23 avec 13,22 ares ; section 28 n°306/31 avec 5,20 ares ; n°309/34 avec 1,12 ares ; n°311/35 avec 4,55 ares ; n°312/35 avec 1,59 are ; n°313/36 avec 3,27 ares ; n°315/37 avec 1,24 are ; n°317/38 avec 2,37 ares ; n°320/39 avec 0,73 are ; n°322/40 avec 0,71 are ; n°324/41 avec 0,72 are ; n°326/42 avec 0,80 are ; n°328/43 avec 0,80 are ; n°330/44 avec 1,30 are ; n°332/45 avec 0,24 are ; n°334/46 ares avec 0,80 are ; n°336/47 avec 0,20 are ; n°338/48 avec 0,30 are ; n°340/49 avec 0,31 are ; n°342/50 avec 0,90 are ; n° 344/51 avec 0,30 are ; n°346/52 avec 0,10 are ; n°347/103 avec 1,00 are ; n°349/103 avec 0,63 are ; n°351/105 avec 0,49 are ; n° 353/104 avec 0,89 are ; n°355/103 avec 1,59 are ; n°356/103 avec 0,09 are ; n° 358/102 avec 0,88 are ; n°360/104 avec 0,98 are ; n°362/105 avec 0,92 are ; n°364/106 avec 0,17 are ; n°366/97 avec 2,72 ares ; n°368/89 avec 1,78 are ; n°369/90 avec 0,50 are ; n°372/91 avec 0,77 are ; n°260 avec 1,09 are ; n°271 avec 0,56 are; section 24 n°365/49 avec 0,30 are ; n°368/49 avec 1,53 are ; n°370/48 avec 0,52 are ; n°372/47 avec 0,54 are ; n°374/46 avec 2,49 ares ; n°376/45 avec 0,36 are ; n°378/44 avec 0,39 are ; n°380/43 avec 0,36 are ; n°382/42 avec 0,36 are ; n°389/212 avec 0,67 are ; n°391/183 avec 0,21 are ; n°393/185 avec 0,41 are ; n°214 avec 1,07 are ; n°395/187 avec 0,45 are ; n°216 avec 0,73 are ; n° 397/189 avec 0,41 are ; n°218 avec 0,89 are ; n°399/191 avec 0,45 are ; n°220 avec 1,14 are ; n°401/193 avec 0,32 are ; n°403/195 avec 1,21 are ; n°197 avec 0,39 are ; n°199 avec 0,38 are ; n°385/202 avec 0,06 are ; n°386/206 avec 0,79 are ;

- décide que ce transfert se fera sans versement de prix ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- autorise Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité, à signer l'acte afférent à ce transfert.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170911-lmc1111783-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/17